

Règlement intérieur de la chorale

Article 1 : Répétitions

Elles ont lieu le mardi de 14h30 à 16h30 dans la salle de l'Amitié, 135 rue de la Cauquière, Six Fours.

Le programme détaillé des répétitions est fourni par le chef de chœur, chaque semaine. Chaque choriste doit venir avec sa partition. Possibilité de faire des binômes pour les personnes qui n'ont pas d'imprimante.

Article 2 : Assiduité et discipline :

Elles conditionnent le bon fonctionnement de la chorale.

Tout choriste s'engage à suivre régulièrement les répétitions et à participer à ses prestations (concerts, manifestations ...) dans la mesure du possible.

Pour les concerts, la tenue est décidée par le chef de chœur après concertation en répétition.

Pendant les répétitions, les consignes du chef de chœur doivent être écoutées et respectées.

Les pupitres qui ne chantent pas observent le silence.

En cas d'absence, il est demandé aux choristes de continuer à s'entraîner avec le logiciel Muse Score pour ne pas prendre trop de retard.

Article 3 : Travail préparatoire :

Pour être efficaces et satisfaisantes, les répétitions doivent être préparées par chaque choriste qui doit effectuer un travail individuel régulier à partir des fichiers Muse Score fournis dans la base de données de la chorale.